

*Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative*

Le Ministre

CAB/BAUDUIN/n°3640

Paris, le 9 JAN. 2012

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité, pour l'association « Unis Cité », l'agrément national en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Cette demande a été soumise à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 4 octobre 2011.

J'ai décidé d'accorder l'agrément national à votre association. Un arrêté en ce sens fera l'objet d'une mention au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages respectueux.



Luc CHATEL

Madame Marie TRELLU-KANE
Présidente de l'Association « Unis Cité »
16, place des Abbesses
75018 PARIS